



Pacs et demande de titre sejour

Par **didier**, le **08/11/2009** à **15:35**

Bonjour,
Bonjour,

bonjour je suis un ressortissant tunisien en france depuis 2 ans domicilié en isère et je suis pacsé avec ma conjointe francaise en mars 2009 et je fait un demade de titre sejour vie privée et familal suite a un pacs et 2 ans de vie commune mais aussi je fait un entré clandestine sans visa.donc la prefet de gronoble a rejeté mon demande par mon avocat de raison que il accepet pas le demande par voie postal.et la presence obligatoire de moi .je tel la prefet le service de l'etrange et de sejour pour prendre un rdv il repondu que je doit allez a la mairie ou j'abite et je fait la demande j'ai ete a la mairie mais c'est bizar par ce que il demande pas de preuve de vie commune ni autre chose c'est qui 4 papier a fournir.donc je suis la et perdu je sais pas qoi faire et ce pôur ce la de demande vous aide de me expilqué qoi faire et surtout comment sa marche en isère .c'est vraiment urgent et merci d'avnce

Par **fabienne034**, le **09/11/2009** à **09:03**

Bonjour,

le pacs est un élément mais pas suffisant. Le pacs implique la vie commune donc plus besoin de le démontrer

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbIs.net/pacscreation.htm>

il faut prouver l'intégration en France langue boulot

et faire une demande officielle à l'ambassade de France en Tunisie

Par **didier**, le **09/11/2009** à **11:09**

merci

je veux savoir si des gens ont connu la même expérience et qu'ils sont régularisé par le PACS